

Jeudi 29 mai 2025

Challenge de la Mer

Règlement

- Heure de départ libre
- Arrivée des bateaux et débarquement des poissons au port du Sérignan avant 12h 00. Un ponton sera mis à disposition par le port de Sérignan.
- Les poissons débarqués après cette heure ne seront pas pris en compte.
- **Tous les bateaux participant au concours devront obligatoirement accoster au port de Sérignan, même en cas de non pêche (pointage et prise en compte pour le concours et débarquement du poisson).**
- Une fiche de participation comportant un numéro sera remise au skipper. Elle sera demandée lors de la remise des prix en échange du lot.
- La pesée et la remise des récompenses auront lieu au port de Sérignan. Un Trophée sera remis au trois premiers et un Trophée sera remis au port vainqueur qui le remettra en jeu chaque année.
- **L'épreuve se pratique obligatoirement en mer et en bateau.**
- Tous les poissons seront pesés. Toutefois les congres, les seiches, pieuvres ou autres céphalopodes ne seront pas comptabilisés.
- Un coefficient sera appliqué aux prises suivant tableau affiché.
- Le classement sera déterminé en fonction du poids après application du coefficient.
- Le nombre de personnes embarquées, en plus du capitaine **est limité à 3.**
- Les concurrents restent libres de l'utilisation de leurs prises
- Les matériels utilisés pour la pêche sont ceux définis par la réglementation maritime en cours à l'exception des casiers et des palangres
- Le mode de pêche reste libre dans le respect des mailles officielles ou préconisées par la FNPP et conformément au tableau affiché.
- Tout concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et ne saurait tenir pour responsable les organisateurs, ou toute autre personne chargée de mettre en place cette manifestation.
- En cas de mauvais temps, les bateaux sont autorisés à pêcher dans les estuaires.
- Il est recommandé, avant de prendre la mer, de se renseigner auprès des capitaineries
- Le canal 6 VHF sera réservé à l'épreuve
- La remise des prix sera suivie d'un apéritif déjeunatoire avec une participation de 5 € par personne (pêcheurs et accompagnants).
- Ce challenge a lieu sur inscription et paiement d'une participation de 10 € par bateau auprès de vos responsables de club.
- Les adhérents d'un club voulant participer uniquement à l'apéritif déjeunatoire pourront le faire moyennant une inscription de 10 € par personne.

Les organisateurs